

## **Procès-verbal de la séance du lundi 12 septembre 2011**

Il est 19h00 lorsque **M. Ph. Dardenne, Président**, ouvre la séance dans la salle de la Chapelle des Monts-de-Corsier.

Il salue la Municipalité, Mme M.-R. Pilloud qui représente le Greffe, M. G. Ferrari, sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, huissier, la presse ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes N. Cochard, C. Haller, Fr. Macagnino, D. Petitat, MM. Y. Bucher, J.-L. Klopfenstein, M. Layaz, M. Paquier, L. Volet.

**1. Le quorum est atteint**, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

**2. Assermentation des membres du Conseil communal excusés à la Cérémonie d'assermentation du 27 juin 2011.**

M. le Président Ph. Dardenne demande à **MM. Thierry Baechtold, Jean-Philippe Berger, Jens Boettner, Michel Burnier et Michel Crausaz** de s'avancer sur l'estrade, escortés par M. G. Ferrari qui tient la bannière du village et M. M. Milosavljevic, huissier. M. le Président Ph. Dardenne lit la formule du serment qui figure à l'art. 5 du règlement du Conseil communal. Les conseillers prêtent serment, le Conseil en prend acte et leur souhaite la bienvenue dans ses rangs.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Procès-verbal de la séance du lundi 6 juin 2011**

En raison du renouvellement des membres du Conseil, M. le Président Ph. Dardenne rappelle les usages qui régissent la fluidité des débats.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 juin 2011 est accepté à la majorité moins une abstention.

## Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

### **Séances du Conseil communal**

M. le Président Ph. Dardenne rappelle que les membres empêchés d'assister aux séances sont priés de s'excuser auprès de la secrétaire, soit par téléphone ou SMS au 079 438 82 79, soit par courriel à l'adresse [catherine.boyer@bluewin.ch](mailto:catherine.boyer@bluewin.ch) ou de se faire excuser par un membre du Conseil.

### **Séances de commission**

Les conseillers empêchés d'assister aux séances de commission sont priés de contacter sans tarder le premier membre et chercheront avec ce dernier un remplaçant.

### **Votelec**

M. le Président, Ph. Dardenne, et Mme la Vice-Présidente, A. Rouge, ont participé à une séance de formation organisée par les services de l'état.

M. le Président Ph. Dardenne informe l'assemblée que le Bureau du Conseil doit disposer de suffisamment de conseillers pour le dépouillement du 23 octobre 2011. Les volontaires sont les bienvenus et sont priés de s'annoncer auprès du secrétariat du Conseil.

## **6. Communications de la Municipalité**

### **Environnement – Philippe Bricod**

**Voirie – Personnel** : la Municipalité a la triste mission d'informer le Conseil que son employé auxiliaire au service de voirie, Monsieur Michel Richoz, est décédé au CHUV à Lausanne le mercredi 7 septembre 2011, des suites d'un accident non professionnel qui a eu lieu le dimanche 7 août 2011. L'enterrement a eu lieu à Vevey le 12 septembre 2011. Son remplacement est assuré depuis cette date par Monsieur Alain Recordon.

A la demande du Président, M. Ph. Dardenne, une minute de silence est observée par l'assemblée à sa mémoire.

### **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

**Administration communale – Réorganisation suite au départ du secrétaire municipal à fin novembre 2011** : la première annonce de recherche d'un ou une secrétaire à 40%-60% pour le greffe est parue dans la FAO du jeudi 8 septembre 2011.

**Projet d'agglomération T/U RIVELAC** : l'information régionale sur l'état d'avancement de l'étude pour un projet d'agglomération ciblé sur les thèmes Transport et Urbanisation est à disposition des conseillers auprès de l'huissier du Conseil pour ceux qui ne l'auraient pas déjà reçue.

**Personnel communal** : à la fin de sa 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage, Mlle Fanny Leuthold et ses parents ont décidé de rompre le contrat qui les liait à la commune jusqu'au 31 juillet 2012. Une demande de changement de jour de cours pour la 3<sup>ème</sup> année, soutenue arbitrairement par la Direction de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), est à l'origine de cette rupture. La Municipalité vient d'apprendre que Mlle

Fanny Leuthold a commencé sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage au sein de la DGEP. L'administration communale se trouve sans apprentie pour l'année scolaire 2011-2012. Une explication doit avoir lieu à fin septembre entre la commune et la Direction de la division de l'apprentissage.

### **Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär**

**Association scolaire intercommunale** : le Canton a approuvé les statuts de l'Association scolaire intercommunale. Les membres de cette association seront assermentés le 24 novembre à 18h00 par Mme Siegrist, préfet du district Riviera – Pays d'Enhaut.

**Corsier en fête et Course Chaplin 2011** : la Municipalité tient à remercier et à féliciter les deux comités ainsi que tous les acteurs des différentes sociétés locales pour leur engagement qui a fait que ces manifestations ont été réussies.

**Invitation du Lausanne Hockey Club le samedi 22 octobre 2011** : la population des quatre communes du Cercle de Corsier va être invitée - par la distribution d'un tout ménage - à assister gratuitement au match de hockey sur glace de ligue nationale B « Lausanne – Langenthal » à la patinoire de Malley le samedi 22 octobre 2011. Les membres de votre Conseil pourront profiter de places assises.

### **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Montreux-Vevey Tourisme** : après onze années à la direction de MVT, M. Harry John donne une nouvelle orientation à sa carrière en prenant les rênes de la « Swiss Ice Hockey Federation » dès le 5 septembre 2011. Pour lui succéder, le Comité de direction de Montreux-Vevey Tourisme a désigné M. Christoph Sturny qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Âgé de 37 ans, ce dernier est riche d'un parcours de onze ans au service du Musée Olympique de Lausanne.

**Nonagénaire** : Mme Jacqueline Thode, domiciliée à l'av. Reller 34, a été fêtée le 30 juillet 2011.

### **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz**

**Commission consultative de circulation** : la Municipalité a décidé de réactiver ladite commission pour la nouvelle législature. Celle-ci sera composée de M. Pierre-André Debétaz et de Monsieur Bernard Schär, municipaux, de Mesdames Nicole Cochard et Michèle Reichmuth, conseillères communales, de Monsieur Rocco Volpe, responsable signalisation à Police Riviera et sur appel, de Monsieur Gilbert Ferrari, correspondant de proximité à Police Riviera.

**Immeuble Château 4 – Maison de commune** : le dossier de transformation du bâtiment concerné est actuellement à l'enquête publique du 31 août au 29 septembre 2011. Il est consultable au greffe municipal durant cette période.

**Abbayes du Cercle de Corsier** : lors du 150<sup>ème</sup> des Campagnards Réunis du 3 septembre 2011 à Jongny, manifestation à laquelle M. Pierre-André Debétaz a représenté la Municipalité, Monsieur Michel Burnier, par ailleurs conseiller communal, a été couronné « Roi du tir » des Abbayes.

### **Eaux & Travaux – Philippe Goletta**

**Préavis municipal 04/2011 - Collecteurs rue du Château - Chemisage** : les travaux arrivent à leur terme, ceci sans avoir engendré de grandes perturbations.

## **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

**Service de défense contre l'incendie et de secours – SDIS** : ce service a un délai de trois ans afin d'être intégré dans l'entité appelée « Sécurité Riviera », où se trouvent déjà Police Riviera ainsi que la Protection civile.

**Enquête** : Police Riviera demande aux citoyens de faire bon accueil au sondage envoyé par internet à certains groupes de personnes par M. Julien Niklaus, dans le cadre de sa thèse de doctorat sur le ressenti de la sécurité des personnes.

### **7. Préavis no 7/2011**

**Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à CHF 10'000.00 par cas, pour la durée de la législature 2011-2016**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Ph. Dardenne soumet le préavis no 7/2011 au vote, soit :

- ***Accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite ne pouvant pas dépasser CHF 10'000.00 (dix mille francs) par cas, charges éventuelles comprises.***

Le préavis no 7/2011 est adopté à l'unanimité.

### **8. Préavis no 8/2011**

**Compétence de la Municipalité de décider des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence, législature 2011-2016**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Ph. Dardenne soumet le préavis no 8/2011 au vote, soit :

- ***Accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par objet pour la durée de la législature 2011-2016.***

Le préavis no 8/2011 est adopté à l'unanimité.

### **9. Préavis no 9/2011**

**Demande d'autorisation générale de plaider, législature 2011-2016**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis n'appelle aucune remarque.

M. le Président Ph. Dardenne soumet le préavis no 9/2011 au vote, soit :

- ***Accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider en matière civile pour la durée de la législature 2011-2016, cette autorisation étant limitée aux litiges entrant dans la compétence, soit du Juge de Paix pour un capital de CHF 7'999.00 au maximum, soit du Tribunal d'arrondissement pour un capital de CHF 100'000 au maximum.***

Le préavis no 9/2011 est accepté à l'unanimité.

## **10. Préavis no 10/2011**

### **Placement de capitaux, demande d'autorisation générale, législature 2011-2016**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel qu'amendé.

**Mme M. Reichmuth** demande des explications concernant le choix des établissements bancaires. En effet, toutes les banques veveysannes ne figurent pas dans le préavis.

**M. P. Bugmann** répond qu'il n'est pas judicieux de choisir trop d'établissements bancaires. Une banque cantonale doit faire partie des établissements (la Banque Cantonale Vaudoise a donc été choisie à ce titre), les grandes banques (Crédit Suisse et Union de Banques Suisses) sont choisies pour le trafic des paiements et la Banque Raiffeisen, en raison de l'agence de Corsier-sur-Vevey.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Ph. Dardenne soumet l'amendement au vote, soit :

- ***La Municipalité placera les capitaux dans les banques suivantes : Banque Cantonale Vaudoise à Vevey, Banque Raiffeisen à Corsier-sur-Vevey, Union de Banques Suisses à Vevey, Crédit Suisse à Vevey.***

L'amendement est accepté à une large majorité (2 non, 2 abstentions).

M. le Président Ph. Dardenne soumet le préavis no 10/2011 amendé au vote, soit :

- ***Accorder à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des placements de capitaux auprès des établissements suivants : Banque Cantonale Vaudoise à Vevey, Banque Raiffeisen à Corsier-sur-Vevey, Union de Banques Suisses à Vevey, Crédit Suisse à Vevey.***

Le préavis no 10/2011 amendé est adopté à une large majorité (2 abstentions, 0 non).

## **11. a. Préavis no 11/2011**

### **Fixation des indemnités du syndic et des membres de la Municipalité**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, fait la lecture du rapport envoyé aux membres du Conseil.

**Mme C. Haefliger, rapporteur de la Commission ad hoc**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé également aux membres du Conseil.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

**M. P. Bugmann** explique au Conseil que la Commission des finances estime qu'une augmentation de 31 %, compte tenu de l'affiliation à la LPP, est trop importante. Tenant compte de cette augmentation, le salaire d'un municipal à plein temps représenterait un montant de CHF 100'000.00 par an.

Il pense que la municipalité fait fausse route en demandant que tous ses membres adhèrent au plan de prévoyance du personnel communal. Les cotisations pour la LPP couvrent, entre autre, une assurance invalidité, un capital en cas de décès et des frais administratifs. Ces charges viennent en déduction du capital de rente et sont importantes, surtout avec un revenu se situant entre CHF 25'000.00 et CHF 30'000.00, comme c'est le cas d'un municipal. Un municipal qui ne contribue que pendant quelques années recevra à la fin de son mandat une somme moins importante que ses contributions.

Il propose donc de modifier le paragraphe e) pour permettre à chaque municipal de choisir la solution la plus adaptée à sa situation personnelle, par exemple des contributions additionnelles à sa LPP professionnelle ou la constitution d'un 3<sup>ème</sup> pilier.

**M. D. Isler** confirme les remarques de M. P. Bugmann. Il a vécu ce cas avec un employé temporaire. Ce dernier, engagé pour une période de six mois à un salaire à la limite de l'affiliation obligatoire à la LPP, n'a reçu en réalité que 60% du salaire, les 40 % restants étant destinés aux frais administratifs de la LPP, aux contributions en assurance invalidité et capital en cas de décès.

**La Commission des finances** estime qu'il est préférable que les municipaux bénéficient d'une augmentation de 16% à titre de prévoyance personnelle et qu'ils aient le choix de s'affilier à la LPP ou non.

**M. D. Chollet** demande si la Commission des finances propose cette mesure pour un an ou pour toute la législature.

**M. P. Bugmann** répond qu'elle est prévue pour toute la législature, avec un réajustement possible au début de la législature suivante.

**M. H. Hoose** précise que le Conseil a la possibilité de fixer les indemnités pour 3 ans et par conséquent de les réajuster en cours de législature.

**M. B. Savoy** rappelle au Conseil que la commune de Corsier-sur-Vevey, au vu des comptes communaux, a les moyens de payer correctement ses municipaux.

**Mme C. Haefliger** demande à combien d'heures environ se chiffre le travail des municipaux. En effet, l'affiliation à la LPP ne concerne peut-être pas tous les municipaux qui ont sans doute des charges de travail différenciées.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que chaque municipal tient un journal mensuel des heures de travail et de la nature des travaux effectués.

Il donne les précisions suivantes :

- Si le Conseil suit l'avis de la Commission des finances, le salaire des municipaux sera réduit de 8%, compte tenu de leur affiliation à la LPP. Tenant compte également de l'inflation, c'est une diminution de 18% du pouvoir d'achat. La Municipalité est par conséquent étonnée du raisonnement de la Commission des finances.
- Si le préavis est adopté tel que présenté, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey est toujours celle qui coûte le moins cher par habitant du cercle.
- A titre de comparaison, la commune de Chardonne a accepté le même préavis, cependant ses municipaux étaient déjà soumis à la LPP auparavant ; la commune de St-Légier a augmenté les vacations municipales de CHF 50.00 à CHF 65.00 ; même la commune des Ormonts a fixé des indemnités municipales au taux horaire de 50.00 par heure.
- A titre d'exemple, M. Ph. Goletta, qui a une activité salariée principale à 80% (taux par conséquent identique pour la caisse de pension), compensée de 20 % par ses activités municipales et régionales, devrait normalement pouvoir bénéficier de l'affiliation à la LPP pour ces 20 % complémentaires également.
- Une augmentation de 31% représente en effet un saut important, cependant, il n'est pas justifié de compter l'affiliation à la LPP dans ce pourcentage.
- En comparaison, pour un taux d'occupation de 100%, la rémunération du syndic reste très inférieure à celle d'un chef de service, alors que ses responsabilités sont au moins aussi importantes.
- Les horaires des municipaux sont compliqués, avec des occupations le soir et le week-end et ces inconvénients devraient être pris en compte dans leur rémunération.
- La Municipalité est cependant ouverte à la variante proposée par la Commission des finances, à savoir laisser aux municipaux le choix de s'affilier ou non à la LPP.

**M. P. Groux** estime que les municipaux ont droit à la LPP et à l'augmentation proposée dans le préavis en une fois et non pas petit à petit, comme le suggère M. P. Bugmann.

**M. B. Savoy** ajoute que le Conseil peut remercier les municipaux de ne pas avoir demandé d'être affiliés à la LPP auparavant ! Le saut 31 % est important, mais beaucoup moins important que les économies faites depuis 1985 ! Ce saut représente simplement une remise à niveau.

**M. P. Zuchuat** rappelle qu'il y a cinq ans les municipaux ont demandé de passer de 5 à 7, tout en précisant que cela n'occasionnerait pas une augmentation de la rémunération.

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que le but était de mieux répartir la charge de travail afin que le fonctionnement de la Municipalité soit amélioré, ce qui est le cas. Il ajoute que la tâche des municipaux s'est compliquée et alourdie depuis quelques années.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Ph. Dardenne soumet l'amendement de la Commission des finances au vote, soit :

• **Amendement de la Commission des finances, paragraphe e)**

(amendement valable pour le préavis municipal no 11/2011, le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission ad'hoc)

*e) allouer aux membres de la municipalité, à titre de prévoyance professionnelle, une indemnité de 16% sur la totalité des rémunérations (indemnités de base, vacation et indemnités pour vacances).*

L'amendement est accepté par 38 oui (2 non).

M. Le Président Ph. Dardenne soumet au vote les points a), b) et c) du rapport de la Commission des finances, soit :

- **Points a), b) et c) du rapport de la Commission des finances**
  - a) maintenir les indemnités annuelles du syndic à CHF 27'000.00;*
  - b) maintenir les indemnités annuelles des municipaux à CHF 15'000.00;*
  - c) maintenir le coût des vacations de la Municipalité à CHF 42.00 de l'heure.*

Les points a), b) et c) sont refusés par 21 non (16 oui).

Le Président Ph. Dardenne soumet l'amendement de la Commission ad'hoc au vote, soit :

- **Amendement de la Commission ad'hoc**  
*Le montant horaire des vacations des municipaux est fixé à CHF 46.00 au lieu de CHF 50.00 pour le syndic et les municipaux*

L'amendement est refusé par 23 non (22 oui).

- **Préavis no 11/2011 tel qu'amendé**

M. le Président soumet le préavis no 11/2011 tel qu'amendé au vote, soit :

- a) fixer à CHF 30'000.00 les indemnités annuelles du syndic ;*
  - b) fixer à CHF 17'000.00 les indemnités annuelles des municipaux ;*
  - c) fixer le coût des vacations de la Municipalité à CHF 50.00 de l'heure ;*
  - d) porter à 10,64% les indemnités pour vacances sur le montant des indemnités et des vacations ;*
  - e) allouer aux membres de la municipalité, à titre de prévoyance professionnelle, une indemnité de 16% sur la totalité des rémunérations (indemnités de base, vacation et indemnités pour vacances) ;*
  - f) indemniser à raison de CHF 0.70 les kilomètres parcourus avec un véhicule privé et allouer des forfaits mensuels de CHF 80.00 pour le syndic et de CHF 30.00 pour les municipaux pour l'utilisation de l'installation téléphonique personnelle ;*
  - g) fixer à CHF 300.00 par année de législature l'indemnisation de départ d'un conseiller municipal ;*
- Toutes ces mesures s'appliquent rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

Le préavis no 11/2011 tel qu'amendé est accepté par 20 oui (19 non).

## **11. b. Proposition du Bureau du Conseil**

### **Fixation des indemnités du Conseil communal**

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, fait la lecture du rapport envoyé aux membres du Conseil.

**Mme C. Haefliger, rapporteur de la Commission ad hoc**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé également aux membres du Conseil.



M. le Président Ph. Dardenne soumet les différentes propositions au vote.

- **Président du Conseil**

**CHF 2'000.00 par an + vacations hors de la commune identiques aux municipaux**

**Mme C. Cuénod Cochard** estime que le rôle de Président est un poste honorifique et s'étonne qu'il demande des vacations. Elle est d'avis que le montant de CHF 2000.00 est un montant annuel global qui devrait couvrir toutes les charges.

**M. le Président Ph. Dardenne** répond que la rémunération reste d'un ordre honorifique.

La proposition est soumise au vote et acceptée à une large majorité.

- **Secrétaire du Conseil**

**CHF 6'000.00 par an, sous réserve d'une redistribution des tâches entre la Municipalité et le Bureau du Conseil**

**M. P. Bugmann** détaille le nombre d'heures effectué par la secrétaire et explique que la Commission des finances estime l'augmentation à CHF 6'000.00 largement surévaluée par rapport au travail effectué.

**Mme C. Haefliger** estime que le travail de rapporter est beaucoup plus long, plus compliqué et également plus ingrat que ne le prétend la Commission des finances.

**M. C. Cuénod-Cochard** annonce avoir transmis à M. Bugmann la moyenne du nombre d'heures qu'elle a effectuées lorsqu'elle était au poste de secrétaire.

**M. H. Hoose** estime que le calcul de la Commission des Finances exposé par M. P. Bugman est largement sous-estimé et qu'il n'y est visiblement pas tenu compte des tâches annexes souvent plus longues et compliquées qu'il ne le décrit.

**Mme C. Haefliger** aimerait que le Conseil dispose d'un cahier des charges du poste de secrétaire, ceci en prévision des futures législatures et en cas de départ de l'actuelle secrétaire.

**M. le Président Ph. Dardenne** rappelle à l'assemblée qu'il a été très difficile de pourvoir le poste de secrétaire et que sa tâche demande beaucoup de temps et de disponibilité.

**M. J.-Ph. Berger** clôt la discussion en soulignant qu'elle ne porte que sur un montant annuel de CHF 1'000.00 alors que vient d'être alloué un montant de CHF 82'753.55 à l'augmentation des municipaux. Il estime que c'est au Président de juger si la personne convient pour ce poste et que dans ce cas, cette question n'a pas à être discutée plus longuement.

La proposition du bureau du Conseil est soumise au vote et approuvée (7 avis contraires).

- **Membres du Bureau du Conseil**

**CHF 20.00/séance**

La proposition est largement acceptée.

- **Membres du Conseil**  
**Séance du Conseil : proposition du Bureau : 2 bouteilles/ séance**

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que la Municipalité ne dispose pas de suffisamment de bouteilles de sa production propre pour doubler les indemnités du Conseil en plus de toutes les manifestations officielles. Dans ce cas, il faudrait acheter des bouteilles supplémentaires à la maison Obrist SA à CHF 10.50/bouteille.

Cette proposition est refusée par 21 non (18 oui).

- **Proposition de M. E. Schopfer, soutenu par M. Ph. Mayor**  
**CHF 20.00/séance à la place des bouteilles**

Cette proposition est refusée (6 oui).

- **Proposition de la Commission des finances : 1 bouteille + CHF 10.00/séance**

Cette proposition est acceptée par 31 oui (12 non)

- **Commissions**

Plusieurs membres du Conseil demandent que les rapporteurs des différentes commissions (sauf la Commission de gestion) soient rémunérés de la même manière. **Le Conseil se rallie en grande majorité à cette proposition.**

- **Commission de gestion**  
**Rapporteur : CHF 400.00/rapport**  
**Président : CHF 30.00/séance**  
**Membres présents : CHF 20.00/séance**

Ces propositions sont largement acceptées.

- **Commission des finances**  
**Rapporteur : CHF 80.00/rapport**  
**Président : CHF 30.00/séance**  
**Membres présents : CHF 20.00/séance**

Ces propositions sont largement acceptées.

- **Commission ad hoc**  
**Rapporteur : CHF 80.00/rapport (proposition de la Commission ad'hoc)**  
**Président : CHF 30.00/séance**  
**Membres présents : CHF 20.00/séance**

Ces propositions sont largement acceptées.

- **Commissions intercommunales**  
**(si non rémunérés par la Commission intercommunale elle-même)**  
**Rapporteur : CHF 80.00/rapport**  
**Délégués : CHF 20.00/séance**

Ces propositions sont largement acceptées.

- **Votations et élections**  
**Représentants du Bureau du Conseil : CHF 30.00/séance**  
**Scrutateurs votations : CHF 30.00/séance**  
**Scrutateurs élections : CHF 60.00/séance**

Ces propositions sont largement acceptées.

## **12. Préavis no 12/2011**

### **Réfection des piles du Pont de Fenil**

**Mme M. Alvarez, rapporteur de la Commission ad hoc**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil.

**M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé également aux membres du Conseil.

M. Le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

**M. P. Marrello** demande pour quelle raison la Municipalité ne dispose pas d'offres complémentaires.

**M. Ph. Goletta** répond que le préavis du Pont de Fenil n'étant pas encore clos, la Municipalité a logiquement préféré continuer ces travaux avec la même entreprise que lors de la précédente phase. Il précise qu'habituellement, la Municipalité demande deux ou trois offres.

**M. H. Hoose** relève que le minage ayant été décidé dans les années 1930-40 par la Confédération, il incomberait à cette dernière d'effectuer et de payer le déminage et les réparations qui en découlent.

**M. Ph. Goletta** répond que le déminage a été pris en charge par la Confédération. Cependant, ces travaux ont donné l'opportunité d'analyser la structure des piliers. Ces travaux auraient pu être réglés par le solde financier du préavis. Cependant, par mesure de transparence, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis pour cette dernière étape.

**M. D. Isler** demande si ces travaux sont nécessaires et s'il ne s'agit pas plutôt d'un perfectionnisme « à la suisse ».

**M. Ph. Goletta** répond que le nettoyage n'est qu'un aspect de ces travaux. Ces travaux consistent davantage en réparations suite à une usure due à l'humidité et aux problèmes de gel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Ph. Dardenne soumet le préavis no 12/2011 au vote soit :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des deux piles du Pont de Fenil ;**
- b) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 102'000.00 à prélever dans la Réserve pour investissements futurs ;**
- c) d'encaisser la part de ¼ soit CHF 25'525.00, à charge de la commune de St-Légier-La-Chiesaz.**

**Le préavis est adopté à une large majorité (1 non).**

## **13. Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2010**

**M. H. Hoose** s'étonne que les nouveaux conseillers n'aient pas reçu le Rapport de la Commission de Gestion auquel ces réponses font référence. La Municipalité prend note et enverra le rapport aux nouveaux membres du Conseil qui le souhaitent.

**M. D. Isler** regrette que l'aménagement de la zone de rencontre à la Rue du Collège n'ait pas été traité globalement.

**M. P.-A. Debétaz** précise qu'un marquage sera fait sur la place devant la cantine scolaire afin de délimiter la zone de jeu pour les enfants. Cependant, il précise que le but fixé, soit l'empêchement fait aux automobilistes de tourner devant la cantine, est atteint.

**M. S. Liniger** remercie la Municipalité pour la rapidité de la transmission des Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2010 et la remercie également d'avoir admis certaines erreurs faites, notamment au cours des travaux de la Cantine scolaire.

#### **14. Mise en place d'un échancier concernant les projets de la Municipalité annoncés au Conseil et de leur suivi. Communication au Conseil des réponses aux vœux émis par les Conseillers**

**M. le Syndic Fr. Brun** annonce aux conseillers que la Municipalité établit actuellement la liste de toutes les questions posées lors des séances du Conseil durant la législature 2006-2011 et de leur aboutissement. Ce travail conséquent est en cours et sera soumis aux conseillers lors de la prochaine séance.

#### **15. Divers et propositions individuelles**

**Mme A. Rouge** demande à Mme U. Bucher s'il serait possible d'intervenir afin que la signalisation du Patrimoine mondial de l'Unesco soit corrigée.

En effet, le panneau sur l'autoroute A7 dans le sens Grand-St-Bernard-Vevey indique une direction erronée.

**Mme U. Bucher** répond que ces panneaux dépendent de la Confédération. Cependant, le Comité de la CIL (Commission Intercommunale de Lavaux) est en train de travailler sur une charte signalétique qui n'est pas terminée. Elle signalera ce problème au Comité susmentionné.

**Mme L. Khouri-Dagher** fait remarquer que sur l'autoroute A7 également, dans le sens Lausanne-Vevey, le Château de Chillon est indiqué pour la même sortie que le Musée Chaplin, soit la sortie de Vevey (au lieu de celle de Montreux), ce qui augmente encore le trafic au carrefour des Terreaux.

**Mme C. Guex-Vuille** demande ce qu'il en est de la participation des communes du cercle à l'abonnement Mobilis. La commune de Lausanne offre la gratuité jusqu'à 20 ans et la finance par la péréquation.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que la question va être discutée par les quatre communes concernées. Cette question figurera sur l'échancier.

**M. P. Groux** se demande pour quelle raison le Bureau du Conseil est convoqué à chaque votation ou élection, alors que son rôle, selon le règlement du Conseil, est de constituer le Bureau électoral (et pas forcément d'y participer).

**M. le Président Ph. Dardenne** précise que le Bureau peut convoquer n'importe quel citoyen.

**M. R. Genoud** fait remarquer que le chemin de Beauregard aux Monts-de-Corsier est en très mauvais état et demande quand la Municipalité prévoit d'intervenir.

**M. Ph. Bricod** répond qu'il faut au préalable réparer le Chemin de la Céramone.

**Mme C. Cuénod-Cochard** demande à la Municipalité quand le préavis de la Chaux sera présenté au Conseil.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que la Municipalité est encore en attente du dossier du Carrefour de la Chaux dont la deuxième version doit encore passer aux services du Canton. Le préavis devrait être soumis au Conseil début 2012.

**M. H. Hoose** demande si la Municipalité a reçu une réponse concernant la question des barrières en treillis du Pont de Gilamont.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que les oppositions ont été levées après discussion avec le maître d'ouvrage. Les travaux ont par conséquent commencé.

**M. Le Président Ph. Dardenne rappelle que la course du Conseil, de la Municipalité et du personnel communal a lieu le vendredi 30 septembre 2011.**

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h05.

### **Au nom du Conseil communal**

Le président

La secrétaire

Ph. Dardenne

C. Boyer